

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**DILUANT\_S-RAPIDE**

Version 1.1

Date d'impression 13.01.2015

Date de révision 01.12.2014

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures et vernis

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société COLOR INDUSTF

14 RUE THEODULE VILLERET  
LE PLESSIS BOUCHARD 95130

Téléphone

: +33(0)1 39 78 77 58

Téléfax

: +33(0)1 39 78 77 68

Adresse e-mail

:

Personne

: Service Sécurité Environnement Réglementation Qualité

responsable/émettrice

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

<b>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008</b>			
<b>Classe de danger</b>	<b>Catégorie de danger</b>	<b>Organes cibles</b>	<b>Mentions de danger</b>
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	---	H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Catégorie 2	---	H373
Danger par aspiration	Catégorie 1	---	H304

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

<b>Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE</b>	
<b>Symbole de danger / Catégorie de danger</b>	<b>Phrases de risque</b>
Facilement inflammable (F)	R11
Nocif (Xn)	R65, R48/20
Toxique pour la Reproduction, Catégorie 3 (Repr.Cat.3)	R63
Irritant (Xi)	R36/38
	R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

**DILUANT****S-RAPIDE**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 H304 H315 H319 H336 H361d H373

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention : P210 P260

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention : P331 P370 + P378 P301 + P310

NE PAS faire vomir.  
En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- Toluène
- butanone

**2.3. Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
----------------------	-------------------	--	-----------------------------

**DILUANT****S-RAPIDE**

		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
<b>Toluène</b>				
No.-Index	: 601-021-00-3	Flam. Liq.2	H225	Facilement inflammable; F; R11 Repr.Cat.3; R63 Nocif; Xn; R48/20- R65 Irritant; Xi; R38 R67
No.-CAS	: 108-88-3	Repr.2	H361d	
No.-CE	: 203-625-9	STOT RE2	H373	
Enregistrem ent	: 01-2119471310-51-xxxx	Asp. Tox.1	H304	
	>= 50 - < 60	Skin Irrit.2	H315	
		STOT SE3	H336	
<b>butanone</b>				
No.-Index	: 606-002-00-3	Flam. Liq.2	H225	Facilement inflammable; F; R11 Irritant; Xi; R36 R66 R67
No.-CAS	: 78-93-3	Eye Irrit.2	H319	
No.-CE	: 201-159-0	STOT SE3	H336	
Enregistrem ent	: 01-2119457290-43-xxxx			
	>= 25 - < 50			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. Consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

## **DILUANT**

## **S-rapide**

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Facilement inflammable, Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection )  
Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Équipement de protection individuel, voir section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Assurer une ventilation adéquate. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Matières plastiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Substances liquides combustibles; Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**DILUANT****S-RAPIDE**

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des matières combustibles. Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Composant:</b>	<b>Toluène</b>	<b>No.-CAS</b>
		<b>108-88-3</b>

**Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

DNEL	
Population, Inhalation	: 226 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Eau douce	: 0,68 mg/l
Eau de mer	: 0,68 mg/l
Sol	: 2,89 mg/kg

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):  
100 ppm, 384 mg/m<sup>3</sup>  
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
100 ppm, 384 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
50 ppm, 192 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

INRS (FR), Désignation de la peau:  
Peut être absorbé à travers la peau.

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)  
20 ppm, 76,8 mg/m<sup>3</sup>

**DILUANT****S-RAPIDE**

Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

**Composant: butanone****No.-CAS****78-93-3****Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1161 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 600 mg/m<sup>3</sup>

DNEL

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 412 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 106 mg/m<sup>3</sup>

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 31 mg/kg p.c. /jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Eau douce : 55,8 mg/l

Eau de mer : 55,8 mg/l

Libérations intermittentes : 55,8 mg/l

STP : 709 mg/l

Sédiment : 284,7 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol : 22,5 mg/kg

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

300 ppm, 900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

200 ppm, 600 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

INRS (FR), Désignation de la peau:

Peut être absorbé à travers la peau.



EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
300 ppm, 900 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
200 ppm, 600 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

### Indices d'exposition biologique

FR IBE, MEK, Urine  
2 mg/l, Durée d'échantillonnage : fin du service

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

### Équipement de protection individuelle

#### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.  
Appareil respiratoire avec filtre.  
Type de Filtre recommandé:A

#### *Protection des mains*

Conseils : Porter des gants appropriés.  
Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation.  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc de fluor  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

#### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : vêtements étanches

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**DILUANT****S-RAPIDE**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: non applicable
Point de congélation	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 80 - 111 °C
Point d'éclair	: env. -3 °C
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Facilement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: 11,5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,8 %(V)
Pression de vapeur	: 330 hPa (55 °C)
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: env. 0,84 g/cm <sup>3</sup> (env. 20 °C)
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 480 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 0,6 mPa.s (20 °C)
Explosibilité	: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur

est possible.

Propriétés comburantes : Non comburant

## 9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Matières à éviter Acides forts Oxydants

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : donnée non disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acide chromique, Acide nitrique, Ozone, Peroxyde d'hydrogène, Chloroforme

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

##### Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

---

**Dermale**

---

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

---

**Irritation**

---

**Peau**

---

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

---

**Yeux**

---

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

---

---

**Sensibilisation**

---

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

---

---

**Effets CMR**

---

**Propriétés CMR**

---

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

---

---

**Toxicité pour un organe cible spécifique**

---

**Exposition unique**

---

remarque : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

---

**Exposition répétée**

---

remarque : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

---

---

**Autres propriétés toxiques**

---

**Toxicité à dose répétée**

---

**DILUANT****S-RAPIDE**

donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Expérience de l'exposition humaine : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose. L'ingestion peut causer l'irritation du tractus gastro-intestinal avec nausées et vomissement.

<b>Composant:</b>	<b>Toluène</b>	<b>No.-CAS</b>
		<b>108-88-3</b>

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : > 5000 mg/kg (rat)  
L'ingestion peut avoir comme conséquence la douleur vomissante et gastrique et les symptômes comme l'inhalation., Après l'ingestion ou le vomissement de petites quantités peut apparaître une toux et la difficulté possible de respirer. La pneumonie chimique peut se produire au cours du jour.

**Inhalation**

CL50 : 20 mg/l (rat; 4 h)  
Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des lésions hépatiques, rénales et neurologiques.

**Dermale**

DL50 : > 5000 mg/kg (lapin)

**Irritation****Peau**

Résultat : Irritant pour la peau. (lapin) (OCDE ligne directrice 404)  
Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

**DILUANT****S-RAPIDE**

||

**Yeux**

|| Résultat : Irritation légère des yeux (lapin) (OCDE ligne directrice 405)

**Sensibilisation**

|| Résultat : non sensibilisant(e) (rat)

**Composant: butanone****No.-CAS  
78-93-3****Toxicité aiguë****Oral(e)**

|| DL50 : &gt; 2193 mg/kg (rat) (OECD 423)

**Inhalation**

|| CL50 : 34 mg/l (rat; 4 h)

**Dermale**

|| DL50 : &gt; 5000 mg/kg (lapin) (OCDE ligne directrice 402)

**Irritation****Peau**

|| Résultat : Pas d'irritation de la peau (lapin; 4 h) (OCDE ligne directrice 404)

**Yeux**

|| Résultat : Irritation sévère des yeux (lapin) (OCDE ligne directrice 405)

**Sensibilisation**

|| Résultat : non sensibilisant(e) (cochon d'Inde) (Test de Maximalisation (GPMT))

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**DILUANT****S-RAPIDE****Composant: Toluène****No.-CAS  
108-88-3****Toxicité aiguë****Poisson**

CL50 : 24 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 11,5 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

**algue**

CI50 : 12 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)

**Bactérie**

NOEC : 29 mg/l (Pseudomonas putida; 16 h)

**Composant: butanone****No.-CAS  
78-93-3****Toxicité aiguë****Poisson**

CL50 : 2990 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 308 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

**algue**

CE50 : 1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201)

**Bactérie**

CE0 : 1150 mg/l (Pseudomonas putida; 16 h) (Essai en statique; DIN 38412)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**DILUANT****S-RAPIDE****Composant: Toluène****No.-CAS****108-88-3****Persistence et dégradabilité****Biodégradabilité****Résultat** : 86 % (Durée d'exposition: 20 jr)  
Facilement biodégradable.**Composant: butanone****No.-CAS****78-93-3****Persistence et dégradabilité****Biodégradabilité****Résultat** : 98 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OECD 301 D)  
Facilement biodégradable.**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation****Résultat** : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité****Résultat** : non déterminé**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultat** : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).**12.6. Autres effets néfastes****Information écologique supplémentaire**



**DILUANT****S-RAPIDE**

Résultat : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Emballages contaminés : Vider les restes. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

1993

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
II (butanone, toluène)

Prescription particulière 640D  
RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
II (butanone, toluène)

Prescription particulière 640D  
IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
II (Ethyl methyl ketone (Methyl ethyl ketone), Toluene)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de 3; F1; 33; (D/E)

## DILUANT

## S-RAPIDE

restriction en tunnels)

RID-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33  
IMDG-Classe : 3  
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-E

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II  
RID : II  
IMDG : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non  
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non  
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non  
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non  
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Note : non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées : Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1432  
Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1433  
Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. 1434

#### Toluène



EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.  
Listé Point n°: 48

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

**DILUANT****S-RAPIDE**

dangereux.  
 Numéro CE : 203-625-9

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie  
 Substance classifié, dans la nomenclature combinée Les  
 substances réglementées du code de la nomenclature  
 combinée (NC): 2902 30 10

**butanone**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la  
 fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines  
 substances dangereuses et de certains mélanges et articles  
 dangereux.  
 Listé Point n°: 40

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie  
 Substance classifié, dans la nomenclature combinée Les  
 substances réglementées du code de la nomenclature  
 combinée (NC): 2914 12 00

Tableaux des maladies : Toluène: A; Listé  
 professionnelles



Toluène: 4 bis; Listé



Toluène: 84; Listé



INRS (FR)

Toluène: R2; Suspecté toxique pour la reproduction de  
 l'homme.



Tableaux des maladies : butanone: 84; Listé  
 professionnelles



butanone: A; Listé

**État actuel de notification****Toluène:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(3)-2
JEX (JP)	OUI	(3)-2
ISHL (JP)	OUI	(3)-2
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	203-625-9
KECI (KR)	OUI	97-1-298
KECI (KR)	OUI	KE-33936
PICCS (PH)	OUI	

**II IECSC**

OUI

**butanone:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-542
ISHL (JP)	OUI	(2)-542
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	201-159-0
KECI (KR)	OUI	97-1-81
KECI (KR)	OUI	KE-24094

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

donnée non disponible

**SECTION 16: Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de

sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.